

Braccio, Nadia

De: Manon Chalifoux [manon_chalifoux@yahoo.fr]
Envoyé: 20 janvier 2014 13:41
À: Greffe
Objet: À verser aux dossiers R 3863-2013 (observations) et R-3854-2013 ph. 2.

À qui de droit

Je vous écrit aujourd'hui ppour exprimer mon expérience dans le dossier des compteurs émetteurs. J'ai tel. a hydro pour dire que je ne voulais pas de ces compteurs chez moi et que je refusais de payer pour mon droit de refuser le risque d'être soumise a des ondes prouvées par nombres de spécialiste indépendant comme dangereuse pour la santé humaine. Ils m'ont répondu qu'il prenait cela en note dans mon dossier mais que je n'avais pas le droit de refuser les compteurs sans payer les frais... J'ai dit que je désirais garder mon compteur mécanique. Ils m'ont dit que je n'avais pas le droit. J'ai vu beaucoup de personnes de ma connaissance poser des affiches sur leurs compteurs et se les faire changer quand même. J'ai moi-même des affiches sur mes 2 compteurs, mais chaque fois que je dpois sortir de chez moi, je suis stressé p.c.q. que je ne sais pas ce qui va arriver en mon absence et si je ne reviendrai pas chez moi avec des compteurs

électropolluant dont je ne pourrai éviter les ondes que je juge nocive pour moi. Comme les effets s'accumules surnoisement avec le temps, des problèmes de santé pourraient apparaître seulement dans quelques moisou années alors que de gros dommages à mon système nerveux, immunitaire ou à mes gènes seraient fait et possiblement irréversible pour certains.

Je demande la cessation complète de ces installations et le remplacement des CI installé pourdes comteurs mécaniques puisque les ondes des routeurs nécessairse au transport de leurs donnés m'affecterais personnellement ainsi que tous citoyens dans mes déplacement hors de chez moi et possiblement même chez moi si un routeur est installé trop près.

Manon Chalifoux
Cotoyenne de Val-Morin
(819) 322-5395